



Municipalité de Sonceboz - Sombeval

Assemblée municipale ordinaire du lundi 7 décembre 2009
à 20.00 heures à la halle de gymnastique

Sont convoqués les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale

ORDRE DU JOUR :

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 8 juin 2009
2. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 160'000.- pour l'assainissement du chemin des Faulx à Sombeval
3. Budget 2010 de la Communauté scolaire secondaire du Bas-Vallon
4. Budget municipal 2010, quotité et taxes
5. Discuter et approuver les modifications du règlement d'organisation de la commune municipale de Sonceboz-Sombeval
6. Discuter et approuver le règlement d'organisation de la crèche municipale
7. Discuter et décider le remplacement de la commission de vérification des comptes par une fiduciaire
8. Prendre connaissance de l'arrêté de compte de la réfection totale de la rue de la Gare.
9. Divers

2605 Sonceboz-Sombeval, le 2 novembre 2009

LE CONSEIL MUNICIPAL

Durant les 30 jours avant l'assemblée municipale, les modifications du RO mentionné sous chiffre 5 et le nouveau règlement mentionné sous chiffre 6 sont déposés au secrétariat municipal où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé contre un acte législatif communal :

- auprès de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT), Hauptstrasse 2, 2560 Nidau (*point 5 de l'ordre du jour*)
- auprès du Préfet de district à 2608 Courtelary (*point 6 de l'ordre du jour*)

P.S. Le résumé du budget municipal 2010 est à disposition à l'administration communale. Les personnes intéressées peuvent en retirer un exemplaire durant les heures d'ouverture